

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att. de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 45F/13
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2370 /s.544
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Fripiers, 10. Remplacement de la devanture (régularisation).
(Dossier traité par Mme M. Desreumaux.)

En réponse à votre demande du 25 septembre 2013, sous référence, réceptionnée le 3 octobre 2013, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 octobre 2013.

La demande vise à régulariser le remplacement de la devanture d'un bien qui date d'avant 1932. Il se situe dans la zone de protection des maisons classées de la rue du Marché-aux-Herbes 1, 3 et 5 et dans la zone tampon délimitée autour de la Grand-Place.

La CRMS constate que la nouvelle devanture a un impact visuel préjudiciable eu égard au contexte patrimonial et urbanistique environnant. En effet, le nouveau modèle de devanture ne correspond pas aux modèles de vitrines qui sont imposés dans la zone Unesco. De plus, sa composition, entièrement vitrée, nuit à la lecture de la façade et lui enlève sa « base ».

La CRMS demande d'appliquer strictement les prescriptions du RRUZ Grand-Place – Patrimoine Unesco relatives aux devantures. Elle préconise la mise en œuvre d'un modèle de vitrine traditionnelle (éventuellement en bois).

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).